Image not found or type unknown

Responsabilité d'une entreprise après rachat

Par **jerome29**, le **02/10/2016** à **21:05**

Bonjour je voudrais savoir si une entreprise ou plutôt son nouveau gérant reste responsable des actions commises par l'ancien gérant avant rachat, par exemple des fournisseurs impayés.

Par **Visiteur**, le **02/10/2016** à **21:22**

Bjr,rnBien entendu, l'entreprise est toujours là, avec son activité et ses dettes.

Par **llorca**, le **04/07/2017** à **17:33**

attention et bien reflechi en prenant une decision voir comptabilité (fournisseurs et facture à payer, ne pas avoir peur de les appeler, voir situation s urssaf rsi , conges payee etc et demander un rendez vous avec l'expert comptable de la société pour parler chiffresrnattention selon l'entreprise que l'on prends en gerance on peut le regretter (interdit bancaire)rnbonne change

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés